

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

9^{ème} Classe

Année 1908-1909

Projet

Un asile de vieillards.

Il y aurait lieu de supposer que cet établissement d'assistance est à établir dans une localité pittoresque de la région qui environne Paris : à une trentaine de mètres au-dessus de la Seine, en aval de Moret, sur les coteaux boisés dominant le fleuve et marquant leurs plantations à la forêt de Fontainebleau dont ils forment lisière.

C'est là qu'on disposerait d'un enclos de 3 hectares. Superficie qui serait à aménager de façon à ce que les plantations forment une transition agréable entre la forêt et l'habitation collective d'assistance. Mais en outre l'aménagement est à étudier de façon à ce qu'il réponde à toutes les conditions d'hygiène que nous considérons comme urgentes à réaliser dans toute installation intéressant une collectivité, surtout lorsqu'il s'agit comme ici de gens déjà fortement éprouvés, ou par l'âge ou par la maladie, dans leurs aptitudes à la résistance.

Enfin le dispositif du parti adopté évitera ce qui pourrait ressembler à de la prétention, ce qui ferait penser à une absence de tact dans l'aménagement de ce joli site, ainsi qu'on doit s'y attendre de la part de tout architecte estimable. Quand par malheur il manque à ce devoir, il lui est, en effet, par trop facile de gâter de jolies perspectives. Et l'on sait qu'étant la propriété de tout le monde, elles doivent être spécialement respectées.

Dans le milieu qui vient d'être défini, il s'agira d'assurer l'assistance de trois cents vieillards — hommes et femmes — infirmes et incurables.

(à suivre)

Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

2^{ème} Classe

Année 1908-1909

Un asile de vieillards

(Suite)

L'aménagement s'attachera :

1^{re} aux services généraux comprenant :

la direction, l'économat, le service médical, une
pharmacie etc., une salle de conseil etc.
les cuisines et dépendances,
les habitations des fonctionnaires et du
personnel etc.
un oratoire se prêtant aux différents cultes.

2^{re} aux localités spéciales d'asile
pour hommes et pour femmes.

Elles comprendront :

pour chaque sexe, et à portée des dortoirs,
tous les services nécessaires à leur complément,
tels que réfectoires, salles de repos etc.

Travaux à produire :

Plan de situation à 8^m.002 P.M.

Plan d'ensemble des services à 8^m.001 P.M.

Coupe et élévation à 8^m.01 P.M.

Janv. 13
A rendre : le ~~jeudi~~ 13 mars 1909.

Le 27 Janvier 1909



L'Administrateur délégué,
Directeur de l'Ecole,

Paul Tietz